

CAUE 41

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



2023

41
Loir-et-Cher
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

SOMMAIRE

PAGE 1 EDITO

CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

- 2-17 **Accompagner la transformation des idées en projets**
Romorantin-Lanthenay / Chaumont-sur-Loire / Méhers / Meslay / Val de Cher Controis
Villefranche-sur-Cher / Valloire-sur-Cisse
- 12-15 **Appel à projets «l'eau source de vie dans les écoles»**
Projets-pilotes : Neung-sur-Beuvron, La Chaussée-Saint-Victor
- 16-19 **Petites Villes de Demain**
Oucques la Nouvelle et Marchenoir / Fréteval-Morée
- 20-21 **Récapitulatif des interventions de conseil**

CONSEILLER LES PARTICULIERS

- 22-25 **Promouvoir la qualité dans tous les projets**
Répartition géographique et thématique, mode opératoire et questions fréquentes

SENSIBILISER

- 26-27 **Construire un réseau de partenaires**
Villes et Villages fleuris / Récapitulatif des événements, commissions
- 28-35 **Public élus et techniciens des collectivités**
Urbanisme favorable à la santé / Carrefour des territoires / Revitalisation des territoires ruraux / Club Planification 41 / Amélioration thermique du bâti ancien
- 36-39 **Public scolaire et familles**
Une école, un chantier, des métiers / C'est mon patrimoine / Découvrir le patrimoine / Les enfants du patrimoine / Journées européennes du Patrimoine

VIE DU CAUE

- 40 Les adhérents 2023
- 41 Fonctionnement du CAUE
- 42 L'URCAUE Centre Val de Loire / FNCAUE
- 43 Composition du conseil d'administration en 2024
- 44 L'équipe du CAUE en 2024



Architecture



Paysage



Concertation



Urbanisme



Gestion écologique



Patrimoine

ÉDITO

La prise de conscience accélérée de l'évolution climatique et le contexte législatif et réglementaire nous obligent à réfléchir différemment à la mise en œuvre des politiques qui touchent de près ou de loin l'aménagement du territoire. Plus que jamais, le CAUE s'affiche comme un outil utile et éclairant pour accompagner les collectivités dans ces démarches. Les sujets sont nombreux et font tous appel aux compétences transversales de l'équipe du CAUE : repenser les stratégies foncières pour lutter contre l'artificialisation des sols, s'adapter au réchauffement climatique, réintroduire la nature dans les espaces urbanisés, mieux penser la place du logement dans nos petites villes, maintenir le commerce de proximité.

En 2023, le CAUE a poursuivi intensément ses actions partenariales avec la Préfecture de Loir-et-Cher et les services de l'État pour soutenir les programmes de revitalisation et avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la gestion intégrée des eaux pluviales. L'équipe a également maintenu une présence forte dans les communes très rurales, notamment sur les questions de paysage qui sont au cœur des préoccupations environnementales. Ceci nous a par ailleurs conduit à monter de nouvelles collaborations avec le CDPNE et l'Agence Régionale de Santé pour travailler sur la végétalisation des cours d'école et l'urbanisme favorable à la santé.

En appui des missions de conseil aux collectivités, plusieurs évènements de sensibilisation ont eu lieu. Ces temps d'échanges et de partage permettent la mise en valeur des projets et de méthodes inspirants pour nos territoires, tout en rassemblant les acteurs locaux. En mai 2023 s'est tenu le Carrefour des Territoires co-organisé avec l'Association des Maires de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires. Il a rassemblé près de 500 personnes et avait pour thème « la santé ». En juin, le CAUE a organisé avec la Préfecture une rencontre consacrée à la revitalisation des territoires ruraux, avec l'exposition des travaux réalisés dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Nous avons également proposé aux élus et techniciens deux sessions de formation à l'amélioration thermique du bâti ancien, en partenariat avec Envirobat Centre, Maison Paysanne de France et l'OET. En octobre, le CAUE a construit et animé avec la Direction Départementale des Territoires un atelier sur la sobriété foncière afin de débattre de la politique du « zéro artificialisation nette » avec les élus.

Le CAUE s'affirme aujourd'hui comme un acteur pleinement engagé de l'ingénierie locale au service des collectivités et il reste aussi un acteur culturel de la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à travers les permanences pour les particuliers ou les interventions en milieu scolaire. Architectes, paysagistes et urbanistes du CAUE interviennent quotidiennement pour accompagner la transformation de notre cadre de vie et agir pour l'attractivité de nos territoires.

Je réitère cette année mes remerciements à l'ensemble de l'équipe pour son implication et son agilité, ainsi qu'à tous nos adhérents pour leur fidélité et leur partage des valeurs portées par le CAUE.

Catherine LHÉRITIER
Présidente du CAUE de Loir-et-Cher
Vice-présidente du Conseil départemental du Loir-et-Cher



LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Architecture, urbanisme, paysage

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES IDÉES EN PROJETS

Le CAUE de Loir-et-Cher conseille les collectivités dans leurs projets liés à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, le paysage ou le patrimoine. Il a pour mission d'accompagner les élus et les techniciens dans l'émergence des intentions de projet, dans la formalisation des objectifs et dans la définition des orientations programmatiques et spatiales.

Le CAUE peut également conseiller les collectivités dans les processus de projet et le choix de la maîtrise d'œuvre. Sans jamais se substituer à la maîtrise d'œuvre, le CAUE doit contribuer à l'enrichissement et à la concrétisation des projets portés par les collectivités. Souvent, les habitants, usagers et acteurs locaux sont associés à ces travaux préliminaires qui constituent l'une des principales garanties de la bonne réussite d'un projet.

Le CAUE peut enfin avoir un rôle de médiateur, au service des collectivités, entre les différentes parties prenantes d'un projet. En toute neutralité, il met à disposition son expertise en s'appuyant sur les compétences multiples de son équipe technique, composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes.

Grâce à son expérience et à sa solide connaissance du territoire, l'équipe du CAUE nourrit constamment le dialogue autour des projets et peut concourir à l'élaboration de stratégies globales d'aménagement. Cette ingénierie est mise au service d'une démarche de projet spécifique à chaque cas, appuyée sur un montage opérationnel adapté au contexte communal et à ses enjeux.



PRINCIPAUX THÈMES ÉTUDIÉS EN 2023 en réponse aux sollicitations des élus

/// **L'échelle du bâtiment** : projets de réhabilitation, de restructuration et d'accessibilité de bâtiments publics tels que salles des fêtes, espaces associatifs, etc. ; projets de réhabilitation et de programmation de bâtiments communaux tels que logements, ateliers communaux, commerces de proximité, etc. ; aménagements extérieurs de bâtiments publics, requalification de parvis, requalification de cours d'école, etc.

/// **L'échelle de la rue, place, parcelle** : aménagements de cœurs de village, d'entrées de bourg, de traversées de routes départementales et d'espaces publics tels que aires de stationnement, voies cyclables, aires de jeux, jardins partagés, zones humides, aires de loisirs, cours d'écoles, etc.

/// **L'échelle du bourg, ville** : réflexions urbaines globales (du diagnostic à la planification), aménagement d'écoquartiers, de centres-bourgs, programmation urbaine, réhabilitation de friches, création de liaisons douces, conseil dans les procédures d'urbanisme, etc.

EN CHIFFRES

En 2023

90 collectivités

accompagnées
par le CAUE de Loir-et-Cher

110 projets

/// De nombreux projets qui activent les partenariats

La forte sollicitation des collectivités constatée sur l'année 2022 s'est nettement poursuivie en 2023. Les projets ont été considérablement stimulés par les programmes d'aides de financement de l'État, de la Région et du Département et le CAUE a pu nourrir de nouveaux partenariats, notamment avec l'Agence Régionale de Santé pour mieux orienter ses études sur le thème de l'urbanisme favorable à la santé. Les collectivités ont porté des projets de taille et d'échelle variées, allant de l'objet opérationnel à la réflexion plus prospective. Les effectifs de l'équipe du CAUE ont ainsi été maintenus afin de garantir sa capacité de réponse aux sollicitations.

Dans l'ensemble, les sollicitations des collectivités sont de quatre ordres :

- Des demandes de conseils simples, avec ou sans rendez-vous sur place, pour aiguiller la collectivité dans ses projets. Cela peut concerner n'importe quel domaine d'intervention et relève des missions gratuites du CAUE ;
- Des demandes d'accompagnement ponctuel sur des projets d'aménagement ciblés, souvent circonscrits à des espaces bien délimités (aménagement d'un bâtiment, d'une place, d'un délaissé, etc.) et demandant un minimum de production graphique ;

- Des demandes plus complètes qui peuvent mobiliser plusieurs compétences et nécessitent un travail plus approfondi de l'équipe (requalification d'équipements publics, plans d'aménagement des espaces publics du centre-bourg, aménagement de lotissement, etc.) ;
- Des demandes plus larges d'approfondissement d'une thématique, à travers des visites d'opérations références ou l'organisation d'une journée technique ou la participation à un jury de concours. Ces événements relèvent également des missions gratuites du CAUE et renvoient à la mission de sensibilisation des CAUE.

contact direction@caue41.fr

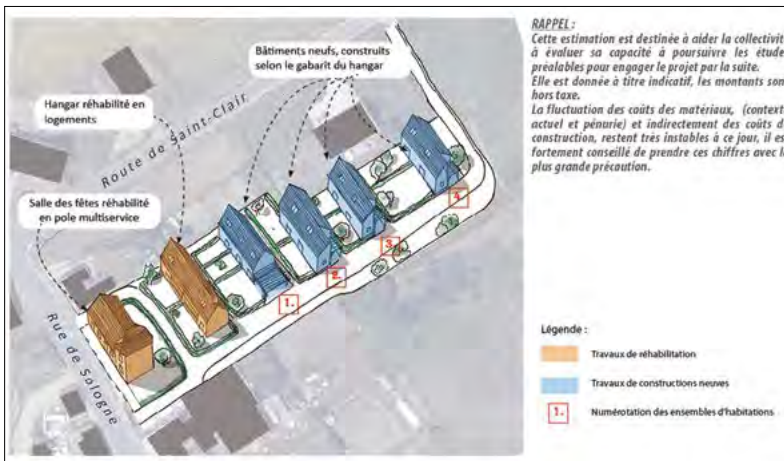


Schéma directeur pour un projet d'aménagement d'un nouveau quartier à Méhers (voir aussi page 7).



Chaumont-sur-Loire

ÉLABORATION D'UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES VISANT L'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Engagée depuis quelques années dans une redynamisation du bourg et une amélioration du cadre de vie dans son ensemble, la municipalité a poursuivi cet élan en s'orientant vers une réflexion plus large autour des supports de communication et de signalétique qui encombrant bien souvent les paysages de rue.

/// Une approche participative pour l'élaboration d'une charte « Publicité, Pré-enseigne, Enseigne, Devanture, Abords des commerces, etc. »

Le CAUE, missionné pour accompagner la municipalité, a proposé une approche participative en élargissant le groupe de travail aux acteurs de l'économie locale, entrepreneurs, commerçants, professions libérales, et aux services de l'Etat : UDAP, DDT, etc.

Ce groupe de travail élargi a ainsi contribué aux différentes étapes de réflexion :

- compréhension du cadre réglementaire applicable,
- diagnostic croisé : UDAP et CAUE
- étude de cas concrets pour mise en pratique,
- définition des premières pistes et recommandations à suivre,
- mise en débat en réunion de concertation avec les acteurs-clé,
- élaboration d'un outil synthétisant cadre réglementaire et bonnes pratiques : une charte.

contact melodie.jacques@caue41.fr



Avec son château sur les hauteurs et son bourg-rue le long du fleuve, Chaumont-sur-Loire offre un paysage « de carte postale » emblématique des bords de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO.



Croquis de la rue traversante et schéma de façade commerçante.





Méhers

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER ET CONVERSION D'UN BÂTIMENT EN LOGEMENTS LOCATIFS

La commune de Méhers a sollicité le CAUE pour recevoir un accompagnement dans sa réflexion pour redynamiser le centre-bourg et lui donner une centralité claire. L'objectif étant de permettre un rééquilibrage bourg / hameaux afin de favoriser les fonctions de centralité.

/// Objectif : redynamiser et qualifier la centralité du cœur de bourg

La réflexion du CAUE menée conjointement avec la municipalité a porté sur deux points principaux :

- l'aménagement d'une parcelle en cœur d'îlot, située au centre du village et destinée à accueillir des logements locatifs ;
- la reconversion d'ateliers municipaux du XIXème siècle en logements locatifs.

Un travail de diagnostic a permis de dresser un portrait des atouts et des singularités du site tant sur le plan architectural, urbain que viaire, permettant ainsi de proposer plusieurs scénarios d'aménagement de la parcelle.

À la suite de concertations avec le conseil municipal, un scénario a été retenu, sur lequel le CAUE a détaillé sa réflexion. Le projet consiste à offrir une capacité de logements par l'aménagement de bâtiments contigus suivant une typologie architecturale de centre-bourg et par la restauration/reconversion d'anciens ateliers municipaux en deux logements ; l'ensemble étant agrémenté de jardins privatifs, d'espaces publics paysagés, d'aires de stationnement et d'une voirie partagée.

contact kevin.peiro@caue41.fr



Légende :

- Accès piétons aux habitations
- Sens de circulation dans l'îlot
- Aire de stationnement véhicule à destination des résidents
- Espace résidentiel
- Espace multi-service
- Venelle - circulation partagée (pié vélo, voiture)
- Stationnement minute pour le multiservice
- Espace enherbé
- Végétation arbustive



À gauche, principe d'aménagement de la parcelle en cœur d'îlot et, ci-dessus principe de restauration des anciens ateliers municipaux.



Meslay

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS AUX ABORDS DU CHÂTEAU

La commune de Meslay a fait appel au CAUE afin de l'accompagner dans sa réflexion sur l'aménagement d'une aire sportive aux abords du château.

/// Concilier les usages actuels avec l'histoire d'un lieu porteur d'identité pour la commune

La commune avait dans un premier temps formulé une demande d'implantation de *city stade*, qui fut refusée par les instances compétentes au regard des protections existantes. Cette décision a permis d'engager une réflexion plus poussée autour de la requalification des terrains actuels, en intégrant les enjeux

paysagers propres au site classé et aux abords du château. Plus particulièrement, il est question d'améliorer la transition paysagère entre le centre-bourg et le monument, de requalifier les terrains et leurs abords, notamment le lien avec l'allée du château et ses alignements d'arbres centenaires, d'améliorer l'accessibilité du site à tous les publics, y compris PMR et de créer un lieu de vie et de rencontre au sein du bourg de Meslay.

L'accompagnement du CAUE a permis à la commune de réaliser un programme afin de lancer le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre en paysage.

contact pauline.champenois@caue41.fr



Diagnostic.



Scénario retenu.

- 1 Aménager un terrain unique multi-sports
- 2 Désimpermeabiliser et végétaliser un maximum d'espace
- 3 Proposer divers jeux et mobilier adaptés à toutes et tous
- 4 Intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 5 Ouvrir les vues vers les paysages alentours et le site classé
- 6 Aménager et signaler les circulations piétonnes du centre-bourg à l'aire sportive



Val de Cher Controis

REQUALIFICATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE

La communauté de communes Val de Cher Controis a sollicité le concours du CAUE afin de l'accompagner dans une réflexion préalable à la reconversion de la friche commerciale de l'ancien Intermarché à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne.

/// L'occasion de se questionner sur un quartier à potentiel de coulée verte vers le centre-ville

L'ambition de la communauté de commune est de reconvertir l'ancien bâtiment Intermarché en un pôle dédié au divertissement et à la culture, un atout pour marquer l'entrée de ville et dynamiser le territoire.

Sur la base du diagnostic réalisé par un bureau d'étude et de différents scénarios présentés par le CAUE, plusieurs ateliers sur

site avec les élus et les services techniques ont permis de fixer des grands principes d'organisation à l'échelle du quartier des Trois Heures et de dresser collectivement les premières orientations programmatiques des espaces publics de la friche et de ses abords. En effet, ce travail a été l'occasion de requestionner l'intégralité du quartier des Trois Heures, du collège au Parc'inter en proposant un quartier à potentiel de coulée verte vers le centre-ville, intégrant les questions d'urbanisation, de structuration et hiérarchisation des voies, de limitation de l'imperméabilisation, et de préservation et prolongement des trames végétales existantes.

L'issue de cette réflexion permettrait de lancer un marché pour la réalisation d'un schéma directeur du quartier et la maîtrise d'œuvre des espaces publics du Parc'Inter.

contact pauline.champenois@caue41.fr



Un des scénarios proposés et ci-dessus,
la traduction en volume sur maquette.



Villefranche-sur-Cher

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

La commune de Villefranche-sur-Cher a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur l'aménagement de la place de l'église Ste-Marie-Madeleine : transformer l'actuel parking et redonner à la place son rôle d'espace de convivialité autour d'un édifice historique central.

/// Redonner à la place son rôle d'espace public autour d'un édifice historique en cœur de ville

La place de l'église est un espace important de la vie des Francillois : flux générés par l'école, parking de centre-ville, lieu d'événements festifs, etc. Une attention particulière est donc à porter à ces espaces publics pour redonner une priorité aux piétons, créer des espaces conviviaux de promenade ou de pause pour les habitants et les visiteurs en centre-ville.

Les alignements d'arbres historiques ont été supprimés au fil du temps et la commune souhaite aujourd'hui la replantation d'arbres pour structurer sa nouvelle place.

Soucieuse de pouvoir donner les meilleures chances aux nouveaux sujets qui seront replantés, elle souhaite que des conditions très favorables soient mise en œuvre : sols perméables, fosses de plantations généreuses voire continues, gestion intégrée des eaux pluviales afin d'alimenter les massifs.

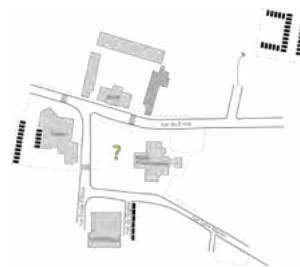
L'accompagnement du CAUE a permis d'aider la commune à formuler le programme de l'opération d'aménagement et de mise en valeur de la place en remplaçant le végétal et le piéton au centre des usages du cœur de ville.

contact camille.pessemier@caue41.fr

En l'état actuel, l'église entourée de parkings.



> suppression des voitures
= réinventer les usages.



Scénario 1.



Scénario 2.



Scénario 3.



Valloire-sur-Cisse

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE DE COULANGES

La commune déléguée de Coulanges a souhaité que le CAUE l'accompagne dans sa réflexion sur l'aménagement de la place de la mairie.

/// Une réflexion qui soulève des questions d'accès, de mixité d'usages et d'interfaces avec la rue

L'espace occupe une place privilégiée en plein cœur du village, face à la mairie, s'ouvrant sur le croisement des deux rues principales et point culminant du bourg situé en promontoire sur la vallée de la Cisse. Il est bordé de maisons et d'une grange accueillant le matériel technique de la commune. C'est un espace simple au sol calcaire qui aujourd'hui n'est pas très structuré par ses usages.

Le projet de réaménagement de la place de la mairie vise à créer un petit lieu de vie et de convivialité dédié aux habitants et promeneurs. Des questions d'accès, de mixité d'usages et

d'interface avec la rue sont ici soulevées, permettant de retravailler la présence du végétal autour d'un espace central de la commune. La ligne directrice et l'ambition de la commune étant de mettre en valeur un espace public dédié à tous, à dominante végétale, tout en adoucissant les abords et la place donnée aux véhicules.

contact camille.pessemier@caue41.fr

Scénario 2 : distinction de l'espace en deux parties.



Scénario 1 : une mixité d'usages répartis dans l'espace.



Scénario 3 : une synthèse des usages collectifs et riverains.





Appel à projet « l'eau source de vie dans la cour école »

ACCOMPAGNEMENT AUX RÉFLEXIONS PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DE COURS DE L'ÉCOLE

Les collectivités et les équipes enseignantes s'interrogent sur la qualité des espaces extérieurs proposés aux enfants avec des enjeux récurrents :

- comment mieux partager l'espace entre les jeux de balles et d'autres activités afin d'assurer une pratique apaisée des espaces et un meilleur partage de l'espace promouvant l'égalité de genre ?
- comment donner de la place à la nature au sein des cours d'école à la fois par la présence du végétal, mais aussi en créant des espaces favorables à la biodiversité ?
- comment améliorer le confort des enfants et encadrants dans la cour ? Chaleur en été, manque d'ombre et d'abris pour la pluie ;
- comment aménager des espaces calmes permettant des modes de découverte et de manipulation plus doux et propre à favoriser les rapports sociaux apaisés entre les enfants ?
- comment investir les cours d'école pour des espaces pédagogiques innovants tournés vers l'observation de la nature et des nouvelles formes d'apprentissages ?

/// Le réaménagement de cours d'école a constitué un volume d'activité important du CAUE en 2023

Fort de tous ces questionnements, le CAUE a renouvelé son appel à projet « **L'eau source de vie dans la cour d'école** » avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Cet appel à projet vise à proposer un accompagnement complet dédié à faire émerger des recrutements de maître d'œuvre (paysagiste concepteur) pour l'aménagement de deux cours d'écoles du Loir-et-Cher.

Les candidatures ont révélé l'actualité du sujet pour de nombreuses collectivités.

Aussi, en plus des deux communes lauréates, le CAUE a été amené à accompagner plusieurs collectivités dans des réflexions préalables à l'aménagement de leur cours d'école.

Ces questionnements ont permis de développer différentes modalités d'accompagnement permettant de répondre à des projets d'ampleur et d'ambitions variables.

Ces démarches s'appuient notamment sur la création d'une mallette pédagogique permettant aux enseignants d'animer des ateliers en autonomie autour des fondamentaux : cycle de l'eau dans la cour d'école, la notion de confort, découvrir les végétaux et animer une concertation autour des attentes des enfants en matière d'aménagement de la cour.

contact paysage@caue41.fr

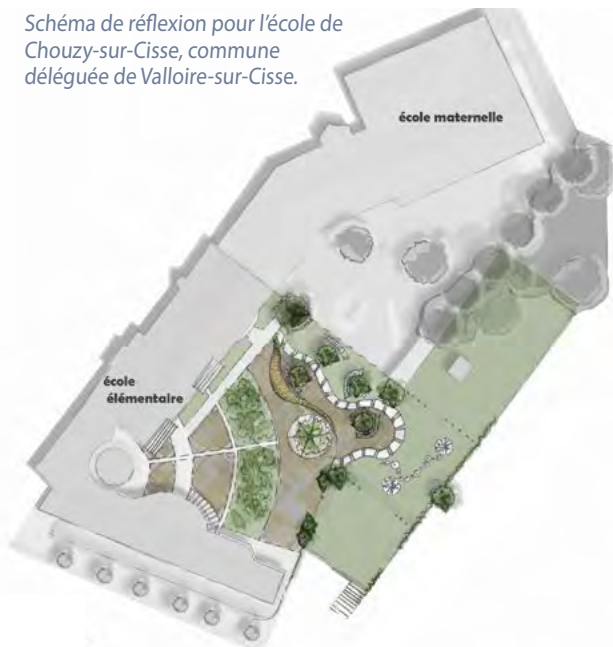


Maquette réalisée par les CM1 et CM2 de Neung-sur-Beuvron.



Choix d'images de références (école d'Azé).

Schéma de réflexion pour l'école de Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse.



Projets accompagnés en 2023

Valloire-Sur-Cisse

Réflexion préalable à l'aménagement de la cour d'école de **Chouzy-sur-Cisse**

Thésée

Réflexion préalable à l'aménagement de la cour d'école, projet NEFLE / «Notre école faisons-la ensemble»

Azé

Réflexion préalable à l'aménagement de la cour d'école

Candé-sur-Beuvron

Conseil ponctuel pour la réflexion préalable à l'aménagement de la cour menée par les enseignants

Accompagnements longs sur l'année scolaire 2022-2023

Neung-Sur-Beuvron

Accompagnement - Lauréat de l'Appel à projet 2022 « l'eau source de vie dans ma cour d'école »

La Chaussée-Saint-Victor

Réflexion préalable à l'aménagement de la cour d'école avec animation d'ateliers de concertation

Accompagnements longs sur l'année scolaire 2023-2024

Bracieux

Lauréat de l'Appel à projet 2023 « l'eau source de vie dans ma cour d'école », accompagnement en partenariat avec le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS Centre Val de Loire) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)

Veuzain

Lauréat de l'Appel à projet 2023 « l'eau source de vie dans ma cour d'école » pour l'école d'**Onzain**, accompagnement en partenariat avec le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS Centre Val de Loire) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)

Beauce La Romaine

École d'**Ouzouer-le-Marché** : accompagnement en partenariat avec le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS Centre Val de Loire)

Montrichard

Accompagnement en partenariat avec le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS Centre Val de Loire)



Aménagement de cours d'école

ACCOMPAGNEMENT DE DEUX PROJETS PILOTES

Le CAUE a accompagné deux projets « longs » de réflexion préalable au réaménagement des cours d'école. Ainsi, tout au long de l'année scolaire 2022-2023, l'école des Basses Roches à La Chaussée-Saint-Victor et l'école des Deux Rivières à Neung-sur-Beuvron ont accueilli des ateliers pédagogiques et de co-construction du projet.

/// Neung-sur-Beuvron, lauréate de l'appel à projet, et La Chaussée-Saint-Victor

Le CAUE propose une démarche organisée en séquences qui prend place de la rentrée de septembre au mois de mai (cf schéma ci-dessous) et qui s'appuie sur des principes forts :

- impliquer l'ensemble des utilisateurs du projet à toutes les étapes de son élaboration : le comité de projet permet de réunir l'équipe enseignante, les encadrants du temps périscolaire, les élus, les techniciens ;
- donner une place centrale à la parole des enfants : les ateliers scolaires visent tout à la fois à sensibiliser les élèves aux enjeux de la gestion de l'eau, du partage de l'espace, du bien-être dans la cour et à prendre connaissance de leurs attentes et envies ;
- prendre en compte les enjeux contemporains : rafraîchissement des cours d'école, nouveaux modes d'enseignement, apaisement du climat scolaire, etc.
- fixer des objectifs objectivés et vérifiés pour la déconnexion des réseaux par la gestion intégrée des eaux pluviales.

L'élaboration du programme d'aménagement se construit par une démarche interactive où les acteurs du projet échangent et réagissent aux propositions construites par les classes (CM1 et CM2) aux travers d'ateliers animés par le CAUE.

Les ateliers successifs permettent aux élèves d'aborder les questions

de l'eau, du confort d'usage et de la végétation, et viennent nourrir la réflexion des enfants avant de passer au travail de maquettes. Celles-ci sont riches d'idées, de solutions et de trouvailles pour réinventer les cours d'école et les programmes d'aménagement intègrent ainsi de nombreuses propositions émanant des enfants.

L'étude programmatique permet de présenter au futur concepteur de l'aménagement les intentions générales pour le projet ainsi que des attentes détaillées espace par espace. Ce document peut être utilisé par la collectivité dans son marché public pour le recrutement d'un maître d'oeuvre et pour prendre contact auprès des financeurs potentiels.

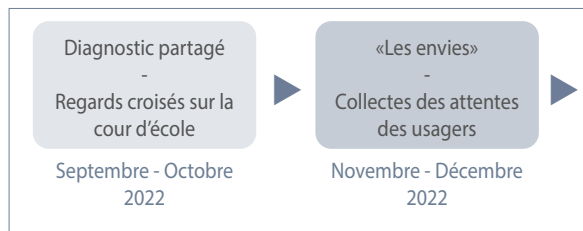
Ces deux projets ont depuis fait l'objet du recrutement d'un concepteur paysagiste avec des travaux prévus pour l'été 2024.

La commune de Neung-sur-Beuvron, lauréate de l'appel à projet « l'eau source de vie dans ma cour d'école », a bénéficié du soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

contact paysage@caue41.fr

Ci-contre, photos prises lors des ateliers avec les élèves ; en haut à gauche, idées et résultat des votes des enfants.

Ci-dessous, les étapes de l'accompagnement sur une année scolaire, à Neung-sur-Beuvron et La Chaussée-Saint-Victor.



Sauter sur un trampoline (16)
 Jouer dans un bac à sable (3)
 Avoir des balançoires (11)
 Avoir des tyroliennes (15)
 Avoir un baby foot (14)
 Faire classe dehors (16)
 Avoir un billard (12)
 Faire du yoga (8)



Oucques la Nouvelle et Marchenoir

REDYNAMISATION DE DEUX CENTRE-BOURGS AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE

L'élaboration du plan-guide de Marchenoir et d'Oucques la Nouvelle s'appuie sur trois journées d'ateliers permettant de poser une vision d'ensemble et de mettre en place une stratégie d'équilibre et de complémentarité à long terme entre les deux communes retenues en binôme dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Le premier atelier de diagnostic a tout d'abord été mené de manière conjointe sur les deux communes afin de dresser un portrait des atouts et des singularités de chacune des communes, et de déterminer les objectifs partagés et complémentarités pour demain à l'échelle du territoire :

/// Marchenoir, la ville culturelle, entre patrimoine bâti et naturel

À partir de ce regard croisé et collaboratif, une seconde journée d'atelier de projet en salle et sur le terrain a ensuite été menée dans chacune des communes afin d'approfondir la stratégie de développement à mener à long terme.

Le plan-guide de Marchenoir traduit une volonté très forte de valoriser le territoire et de faire redécouvrir l'histoire et le patrimoine local.

Quatre grands axes de projets ont été déclinés avec pour objectif de faire de Marchenoir le « plus beau village de Beauce » :

- la présence d'un patrimoine tant naturel que bâti à identifier et faire découvrir,
- le pôle d'activité autour des Boutiques Beauceronnes à maintenir et renforcer, l'accueil d'artisanat à développer,

- la réorganisation des équipements pour maintenir une dynamique de cœur de bourg,
- la notion de parcours à valoriser au travers d'une requalification des espaces publics et de lien entre les lieux d'intérêt.

/// Oucques la Nouvelle, active, verte, dynamique et attractive

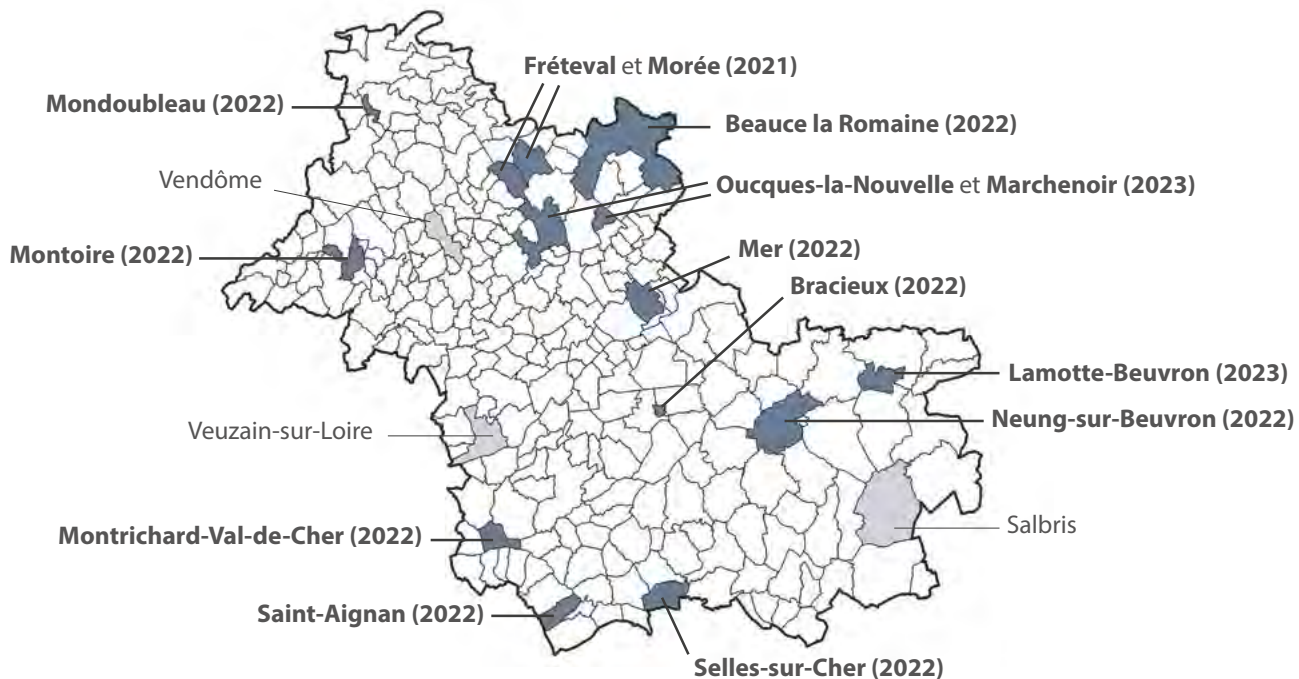
Le plan-guide d'Oucques la Nouvelle révèle le maintien du statut historique de « polarité vivante et animée » en cœur de Beauce, avec une activité toujours forte et la présence d'équipements pour tous les parcours de vie.

Les ateliers ont fait ressortir le besoin de conforter et de renforcer la vie sociale et économique par différents leviers :

- le développement de la zone d'équipements et de loisirs,
- la mise en valeur des espaces publics avec l'idée d'un « parc » à l'échelle de la ville prenant la forme de trames douces et végétales de qualité irriguant les différents quartiers,
- l'activité économique à maintenir et renforcer sur les zones artisanales et en centre-ville autour de la reconquête des îlots anciens et friches existantes et à venir.

contact aateca.sabbar@caue41.fr

Ci-contre, déambulation dans la ville (ici à Oucques), préalable aux ateliers en salle (ici à Marchenoir), pour un regard croisé et collaboratif avec les différents acteurs du territoire.



Les 17 communes de Loir-et-Cher retenues Petites Villes de Demain.
 Les 14 ayant bénéficié de l'accompagnement du CAUE sont indiquées en gras, avec l'année correspondant à la période des ateliers.





Fréteval-Morée

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Les plan-guides de Fréteval et Morée réalisés en 2021-2022 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, ont permis de définir collégialement la stratégie de développement pour chacune de ces communes. En 2023, les collectivités ont poursuivi leur réflexion autour de secteurs prioritaires, en engageant les actions prédéfinies dans le cadre des ateliers PVD.

/// Une réflexion menée en partenariat avec l'ATD, dans la suite du plan-guide PVD.

Sur Fréteval et Morée la priorité était portée sur la requalification et la mise en valeur des cœurs de bourg historiques afin d'y apporter vitalité et dynamisme. Ces requalifications soulevant des problématiques importantes de circulation et de déplacement, le CAUE s'est associé avec l'Agence technique départementale (ATD) pour proposer un accompagnement sur mesure afin de traiter le réaménagement des cœurs de bourg en s'appuyant sur des logiques de fonctionnement urbain et de mobilité.

ATD et CAUE ont ainsi collaboré pour définir une méthodologie adaptée avec : un travail de diagnostic et de concertation des usagers, une mise en débat les orientations et les solutions techniques proposées avec les élus et les institutions locales (division des routes, UDAP, etc.).

Ce partenariat aura permis aux deux collectivités de croiser les expertises et les regards des techniciens de l'ATD et du CAUE au profit d'un projet d'ensemble visant à la fois des objectifs de sécurité et de qualité du cadre de vie

contact aateca.sabbar@caue41.fr

Principes et orientations du CAUE -> objectif d'amélioration du cadre de vie (fonctionnement urbain fluide et apaisé, qualité des espaces publics, cohabitation apaisée entre les piétons et les véhicules, etc.).



Principes et orientations de l'ATD -> objectif de sécurisation : évolution du plan de déplacement, sécurisation des axes routiers.



ABORDS DE LA « FRICHE DE LA FONDERIE » À FRÉTEVAL

Sur Fréteval, un autre secteur prioritaire identifié lors des ateliers SPVD, autour de la « Friche de la Fonderie », a fait l'objet d'une suite d'accompagnement avec le CAUE.

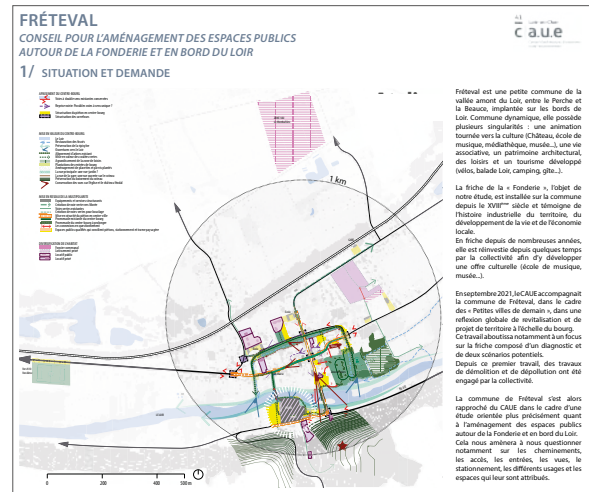
/// Une étude complémentaire au plan-guide pour mettre en marche le projet

Après la dépollution et la déconstruction partielle de la friche, le site a offert de nouvelles opportunités de réinvestir progressivement les lieux en aménageant des espaces publics autour de la Fonderie et orientés vers le Loir : organisation des accès au site, zone de stationnement, parcours de balade, vues sur le Loir, espaces de convivialité, etc.

Le projet s'inscrit dans un travail à long terme pour développer un pôle d'équipement culturel et touristique. Dans l'attente de définir de nouveaux usages pour les structures bâties de l'ancienne Fonderie, une première étape d'aménagement des abords permettrait d'ouvrir le site pour permettre aux habitants et au personnel de profiter des bords du Loir, se balader et s'installer autour d'un espace convivial

contact melodie.jacques@caue41.fr

Extrait du plan-guide : situation et demande autour de la fonderie en bord du Loir.



Croquis et orientations proposées par le CAUE pour le réaménagement de la Fonderie de Fréteval en attendant sa destination finale.

RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DE CONSEIL SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS EN 2023

- AZÉ / Cour d'école et abords de la mairie
- BAILLOU / Question sur procédure choix d'un architecte
- BEAUCE LA ROMAINE / Projet labélisation Villes et Villages fleuris
- BEAUCE LA ROMAINE / Programmation architecturale friche Shopi
- BEAUCE LA ROMAINE / Aménagement secteur école médiathèque
- BLOIS / Végétalisation d'une placette
- BOUFFRNY / Création d'une aire de jeux
- BOURSAY / Projet rue des écoles
- BRACIEUX / Cour école
- BRACIEUX / Etude entrée de bourg
- CANDÉ-SUR-BEUVRON / Cour d'école
- CELLÉ / Rénovation d'un logement communal
- CELLÉ / Pourtour de l'église
- CELLETES / Friche artisanale
- CELLETES / Aménagement aire de loisirs
- CHAMPIGNY-EN-BEAUCE / Réaménagement espaces publics
- CHAUMONT-SUR-LOIRE / Étude signalétique, enseignes, publicités
- CHAUMONT-SUR-THARONNE / Centre bourg
- CHEVERNY / Suivi projet écoquartier, programmation urbaine ANCT
- CHITENAY / Aménagement espaces publics
- COUDES / Reconversion friche artisanale
- COUÉTRON AU PERCHE / Restructuration bâtiments à Souday
- COUR-SUR-LOIRE / Projet de restauration d'un lavoir
- COURMEMIN / Réaménagement place de l'église
- FAYE / Cheminement
- FRETEVAL / Centre bourg, friche
- FRETEVAL / Cheminement bord du Loir
- HERBAULT / Problématique présence de la voiture place de la mairie
- LA CHAPELLE-VICOMTESSE / Rénovation maison de centre-bourg
- LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR / Aménagement du cimetière
- LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR / Cour d'école
- LA FERTÉ-BEAUHARNAIS / Restructuration maison pans de bois
- LA FERTÉ-SAINT-CYR / Agrandissement de l'école, préau
- LA MADELEINE-VILLEFROUIN / Aménagement du cimetière
- LE CONTROIS-EN-SOLOGNE / Friche commerciale
- LE CONTROIS-EN-SOLOGNE / Notre école faisons-la ensemble (NEFLE)
- LISLE / Cheminement piétonnier, aménagement entrée de bourg
- MARCHENOIR / Plan-guide Petites Villes de Demain
- MASLIVES / Projet d'aménagement Cœur de village
- MÉHERS / transformation ancien atelier, requalification de parcelles
- MÉNARS / Salle associative, restaurant scolaire et espaces publics
- MENNETOU-SUR-CHER / Stratégie d'aménagt entre canal et Cher
- MER / Transformation anciens ateliers municipaux
- MESLAY / Aire sportive
- MONDOUBLEAU / Mise en valeur patrimoine bâti
- MONDOUBLEAU / Aménagement place des Pâtis, abords forteresse





- MONTRICHARD / Aménagement cour école avec le CDPNE
- MONTRIEUX-EN-SOLOGNE / Aménagement place du village
- MORÉE / Aménagement centre bourg
- MULSANS / Plantation de parcelles
- NEUNG-SUR-BEUVRON / Aménagement centre bourg
- NEUNG-SUR-BEUVRON / Aménagement de cour d'école
- OUCQUES LA NOUVELLE / Plan-guide Petites Villes de Demain
- RHODON / Création lotissement
- ROMORANTIN LANTHENAY / Étude déplacements en centre ville
- ROUGEOU / Extension bâtiments communaux
- SAINT-AIGNAN / Aménagement place de la République
- SAINT-DENIS-SUR-LOIRE / Espaces publics
- SAINT-GEORGES-SUR-CHEV / Accompagnement à candidature VVF
- SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT / Accompagnement à candidature VVF
- SAINT-GOURGON / Aménagement jardin intergénérationnel
- SAINT-LAURENT-NOUAN / Mise en valeur ancienne loge de vigne
- SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS / Projet réhabilitation four banal
- SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS / Aménagt jardin intergénérationnel
- SAMBIN / Aménagement lotissement
- SANTENAY / Aménagement aire de loisirs sportifs
- SASSAY / Réaménagement foyer scolaire
- SASSAY / Aménagement cour et bâtiment de la mairie
- SAVIGNY-SUR-BRAYE / Eco-bourg
- SEIGY / Aménagement zone à urbaniser
- SELLES-SAINT-DENIS / Aménagement lotissement
- SELLES-SUR-CHEV / Plan-guide Petites Villes de Demain
- SELOMMES / Réaménagement pour regroupement des écoles
- THÉSÉE / Notre école faisons-la ensemble (NEFLE)
- VALENCISSE / Aménagement paysager extension cimetière Orchaire
- VALENCISSE / Aménagement parvis mairie de Molineuf
- VALLÉE DE RONSARD / Aménagement centre bourg, cheminements
- VALLIÈRES-LES-GRANDES / Diagnostic pour restauration de l'église
- VALLIÈRES-LES-GRANDES / Aménagement abords de l'étang
- VALLOIRE SUR CISSE / Aménagement cour d'école
- VALLOIRE SUR CISSE / Aménagement place de l'église
- VALLOIRE SUR CISSE / Aménagement place de la mairie
- VALLOIRE SUR CISSE / Aménagement abords du canal
- VENDÔME / Dispositif façades, conseils aux particuliers
- VEUZAIN / Aménagement cour école d'Onzain
- VEUZAIN SUR LOIRE / Projet parc de loisirs
- VIEVY-LE-RAYÉ / Réaménagement abords mairie et salle des fêtes



- VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU / Aménagement cœur de village
- VILLEFRANCHE-SUR-CHEV / Aménagement place de l'église
- VILLEHERVIERS / Aménagement centre-bourg
- VILLERBON / Urbanisation d'un secteur
- CA AGGLOPOLYS / Renov'Energie
- CA TERRITOIRES VENDÔMOIS / Réflexion PLUiH
- CC BEAUCE VAL DE LOIRE / Cour d'école d'Ouzouer
- CC BEAUCE VAL DE LOIRE / PLUi
- CC COLLINES DU PERCHE / Cour d'école de Mondoubleau
- CC GRAND CHAMBORD / Grand site de France
- CC GRAND CHAMBORD / Aménagement aire de tourisme vert
- CC ROMORANTINAI & MONESTOIS / Plateforme rénovation éner.
- CC ROMORANTINAI & MONESTROIS / Permanences archi.
- PAYS DE GRANDE SOLOGNE / Rénovation d'un restaurant à Chaon
- CD41 / Rénovation cour collège Bégon, Blois
- CD41/Rénovation cour collège Maurice Genevoix, Romorantin-L.
- CD41/ Aménagement traverse du Breuil, Villefrancœur
- CD41 / Habitat regroupé PAPH
- PRÉFECTURE / Projet valorisation site archéologique Sablonnières

CONSEILS AUX PARTICULIERS

Sur l'ensemble du Loir-et-Cher

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DANS TOUS LES PROJETS

Les architectes et paysagistes du CAUE dispensent un conseil gratuit fondé sur l'indépendance et le dialogue dont l'objectif est d'accompagner les projets particuliers dans leurs interactions avec l'intérêt général. Ces entretiens individuels s'adressent à tout porteur de projet envisageant une construction, une réhabilitation, une extension, un aménagement extérieur, ou ayant des questions techniques ou règlementaires, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

La mission du CAUE auprès des particuliers consiste à guider le demandeur en interrogeant son projet, en l'accompagnant dans la réflexion et en mettant en avant les qualités du projet et de son contexte. Ces conseils conduisent à avoir des échanges sur l'implantation des constructions, la qualité des matériaux, les opportunités d'agencement ou le choix des volumes, bref, tout ce qui contribue à améliorer le confort, la pertinence et la sobriété d'un projet.

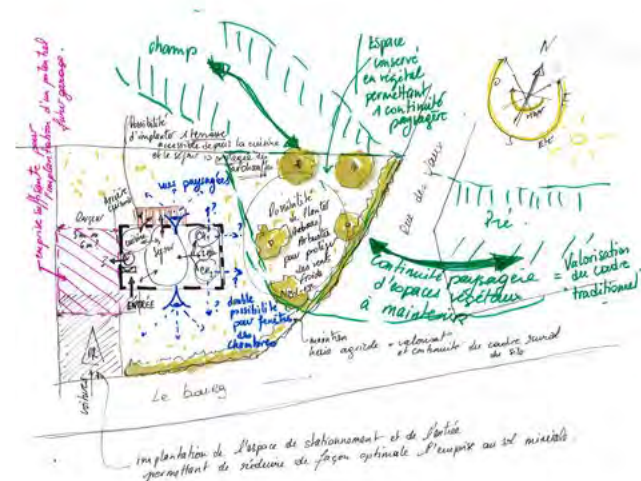
/// Des demandes très diversifiées : conseils, avis, idées, explications pour la constitution de dossiers, etc.

Les entretiens se déroulent dans les locaux du CAUE avec un professionnel (architecte, urbaniste ou paysagiste) qui dépend des problématiques soulevées par le particulier. Les rendez-vous sont préparés à l'avance et les particuliers viennent rencontrer les conseillers munis de tout document permettant à celui-ci de comprendre facilement la situation initiale, d'apporter une réponse pertinente et d'ouvrir la voie à la conception (plan, photos, extrait de PLUi, extrait de cadastre...)

En 2023, le CAUE a ainsi pu assurer près de 160 conseils auprès des particuliers - sur 62 communes -, soit une hausse non négligeable vis-à-vis de 2022 qui enregistrait 130 conseils. Les permanences

sont assurées les mercredis et vendredis matin, chaque semaine. Le développement de cette mission de conseil se réalise en partenariat avec d'autres structures complémentaires avec lesquelles les conseillers échangent régulièrement, tels que l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), l'ADIL, les services instructeurs, les plateformes de rénovation énergétique, ou encore les associations spécialisées sur le bâti ancien, Maisons paysannes de France, et Vieilles Maisons Françaises notamment.

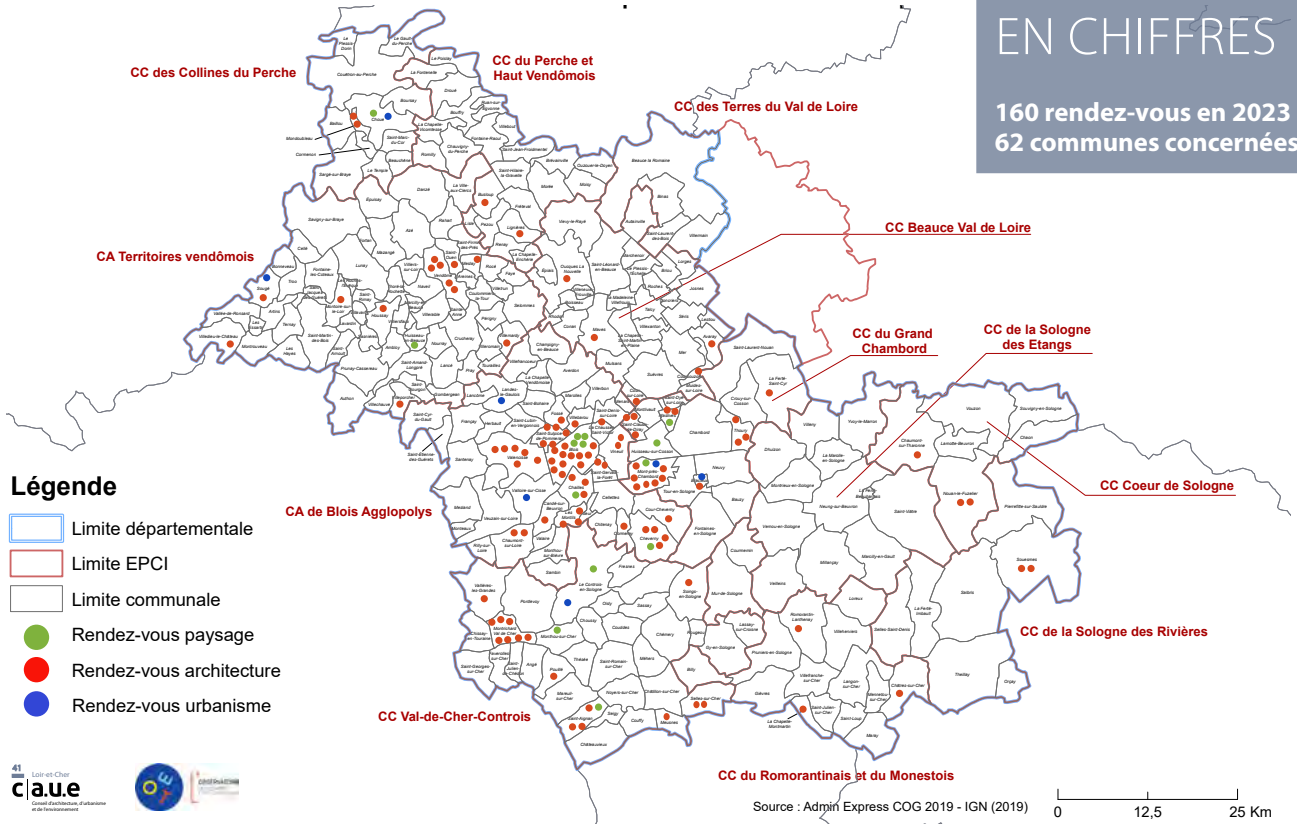
contact contact@caue41.fr



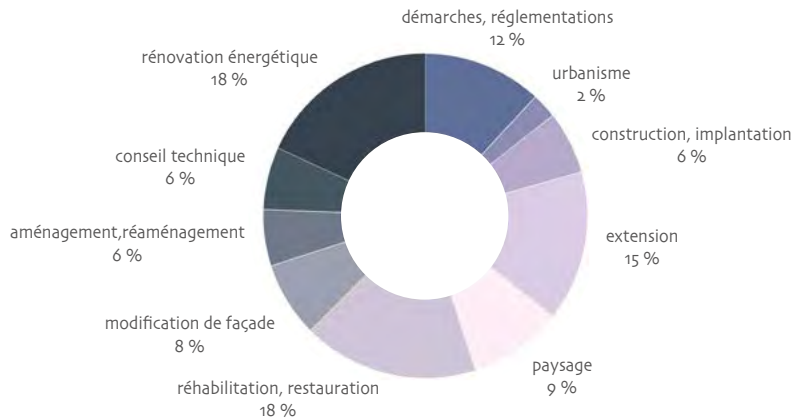
Un croquis réalisé lors d'un rendez-vous.

EN CHIFFRES

160 rendez-vous en 2023
62 communes concernées



Répartition géographique des demandes de conseils.
Ci-dessous, répartition thématique.



CONSEILS AUX PARTICULIERS

MODE OPÉRATOIRE



JE SOUHAITE RÉALISER UN PROJET !

FAIRE CONSTRUIRE, AGRANDIR OU RÉHABILITER ?

Le CAUE 41 vous aide à définir votre projet : implantation, valorisation des atouts existants, réflexion sur les volumes et gabarits, travail sur l'agencement et l'aménagement...



INSCRIRE SON PROJET DANS UN CONTEXTE PARTICULIER ?

Le CAUE 41 vous éclaire sur le cadre réglementaire applicable à votre projet et vous informe sur les caractéristiques architecturales, patrimoniales et urbaines de l'environnement du projet....

CHOISIR LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES ADAPTÉES ?

Le CAUE 41 vous conseille dans le choix des matériaux de construction adaptés, vous aide à décrypter les solutions techniques proposées et vous conseille dans la démarche de rénovation énergétique ...



RÉALISER SON PROJET DANS UNE DÉMARCHE «DURABLE» ?

Le CAUE 41 vous informe sur les processus d'éco-construction, de développement durable, de mise en oeuvre responsable, de matériaux bio et géo-sourcés, et vous explique les réglementations thermiques...



S'ORIENTER VERS LE BON PROFESSIONNEL ?

Le CAUE 41 vous explique les différences entre les contrats proposés par les professionnels de la maîtrise d'oeuvre (architecte, maître d'oeuvre, constructeur) et la contractualisation des missions en architecture....



COMPRENDRE LE PARCOURS ADMINISTRATIF ?

Le CAUE 41 vous explique les démarches à entreprendre en fonction de la nature de votre projet, vous oriente vers les bons formulaires, précise les éléments à compléter et les pièces graphiques à fournir...



DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PAR LE PORTEUR DE PROJET



« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre ». Tel est le cadre de la mission définie par la loi sur l'architecture de 1977 conférant aux CAUE ce rôle fondateur et essentiel de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

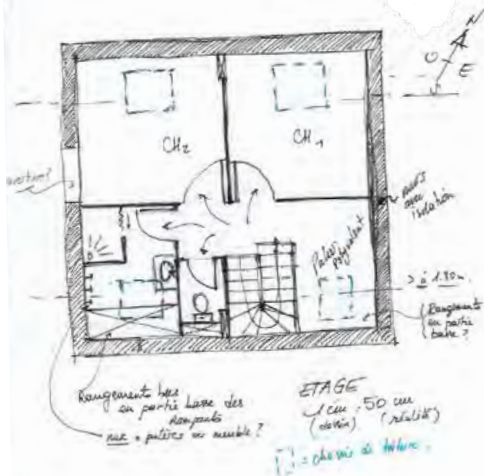
QUESTIONS FRÉQUENTES



À la suite à une procédure de révision, le PLUi en vigueur sur ma commune a modifié la zone dans laquelle se situe mon terrain. Préalablement classé en zone UB, il se trouve aujourd'hui en zone A (agricole). Est-ce que ce changement a des incidences dans le cas d'un projet d'agrandissement ?

Lorsque certains bourgs ont subi, aux cours des dernières décennies, un étalement urbain important, donnant lieu à des « dents creuses » dans leurs centres, un certain nombre de PLUi pour répondre à des enjeux environnementaux majeurs ont abouti au reclassement de zones constructibles en zones A ou N (agricoles ou naturelles). Ce reclassement s'applique généralement à des terrains situés en sorties de bourg ou aux abords d'espaces naturels sensibles. Ces dernières n'offrent pas les mêmes potentiels de constructibilité que les zones urbanisées (UA, UB).

Globalement, les zones A et N n'ont pas vocation à recevoir des projets d'habitations. Des extensions d'habitations existantes sont néanmoins tolérées sous réserve d'une surface maximum. Afin de connaître les exigences précises à respecter pour votre projet d'extension, il est indispensable de prendre connaissance du règlement du PLUi qui s'applique à votre parcelle. Pour cela, nous vous invitons à vous adresser à votre mairie ou à votre communauté de communes.



J'ai un terrain/talus en pente, comment est-il possible de l'aménager ?

La structuration d'une parcelle en pente peut prendre la forme de terrasses, créant des espaces paliers avec lesquels on peut composer des plans qui s'échelonnent et des jeux de perspectives, tout en anticipant les questions de ruissellement de l'eau.

Les paysagistes du CAUE peuvent vous aider à réfléchir à la structuration d'un espace du jardin moins évident à appréhender par son dénivelé et ses jeux de niveaux.



Je suis propriétaire occupant d'une habitation de 130 m² de surfaces de plancher. Sur cette même parcelle, je possède une petite grange de 40 m² que je souhaite aménager en studio. Quelles démarches administratives dois-je effectuer avant de réaliser les travaux ? Dois-je faire appel à un architecte ?

Si vous projetez de modifier votre habitation existante (extension, création de percement...), de rendre habitable une construction n'ayant préalablement pas vocation d'habitation ou de créer une annexe (garage, piscine...) sur votre terrain, vous devez impérativement effectuer une demande d'autorisation auprès de votre mairie ou par une démarche en ligne.

Selon la nature des travaux, la surface concernée et le règlement d'urbanisme qui s'applique sur votre commune, vous aurez à déposer soit une demande de permis de construire soit de déclaration préalable de travaux.

Concernant l'obligation de recourir à un architecte, le point primordial à retenir est qu'elle s'applique dès lors que le projet induit une surface totale de plancher ou une emprise au sol égale ou supérieure à 150 m² dans le cadre d'une demande de permis de construire.

Noter que les surfaces de plancher de deux bâtiments distincts sur une même parcelle (même propriété foncière) ne se cumulent pas pour cette demande, contrairement à une extension qui jouxterait une construction existante.

LA SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Architecture, urbanisme, paysage

CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

La sensibilisation est l'une des quatre grandes missions des CAUE (avec le conseil, la formation et l'information). Le CAUE, avec l'appui de ses nombreux partenaires, organise des conférences, des ateliers, des visites d'opérations et réalise des documents de sensibilisation pour promouvoir et diffuser la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

/// Déployer différentes actions et outils en fonction des demandes et des publics

En 2023, différentes actions de sensibilisation ont pu être menées, et viennent compléter et enrichir les interventions du CAUE auprès des collectivités :

- des actions de sensibilisation en milieu scolaire, notamment à travers le projet « une école, un chantier, des métiers » ou des interventions directement auprès des classes sur des sujets ciblés comme le réaménagement des cours d'école ou le patrimoine ;
- des actions à destination des collectivités (élus et techniciens) qui visent à échanger, dans un format différent (formation, atelier, visite d'opération) sur les sujets d'actualité ;
- des événements publics forts, réunissant des acteurs variés et des partenaires locaux, comme les Rencontres sur la revitalisation des territoires ruraux ou le Carrefour des Territoires ; ces différentes actions viennent compléter l'accompagnement des collectivités et le conseil aux particuliers avec des méthodes différentes et un public souvent plus large que les seuls élus ou techniciens, au-delà même des scolaires.

L'année 2023, en plus des actions continues en milieu scolaire, a été marquée par plusieurs sujets : le patrimoine avec « les enfants du patrimoine » pour les scolaires, et la réhabilitation du bâti ancien, le zéro artificialisation nette, l'urbanisme favorable à la santé, la planification territoriale, ainsi que, dans le prolongement de l'année 2022, la gestion intégrée des eaux pluviales et la végétalisation des espaces publics.

La sensibilisation est possible et plus efficace si elle est inscrite dans un réseau d'acteurs et de partenaires toujours mobilisés. Le CAUE a co-construit plusieurs formations, comme les deux journées consacrées à l'amélioration thermique du bâti ancien imaginées avec Maisons Paysannes de France, Envirobat Centre et l'Observatoire de l'économie et des territoires. Une matinée de sensibilisation a été co-organisée avec la DDT 41 sur la sobriété foncière, tandis que le CAUE a animé une journée consacrée à l'habitat dans le centre historique de Blois avec les services d'Agglopolys.

Le CAUE est par ailleurs intervenu dans de nombreux colloques, sur la décentralisation avec la faculté de Droit de l'université de Tours, sur l'urbanisme favorable à la santé avec le FRAPS à Orléans ou encore sur le ZAN et la ruralité avec le CESER Centre-Val de Loire à Issoudun.

contact direction@caue41.fr

Villes et Villages fleuris

RELAIS D'INFORMATION SUR LE LABEL



Depuis 2012, le Conseil départemental de Loir-et-Cher confie au CAUE l'animation du label Villes et Villages fleuris (VVF) à l'échelle départementale pour les communes non labélisées. Le CAUE a en charge l'organisation du pré-jury départemental et dans ce cadre, propose chaque année un temps d'échanges aux communes souhaitant candidater pour l'obtention d'une première fleur.

Le lancement de l'édition 2023 a été l'occasion de proposer une visite des espaces publics de la commune de Chaumont-sur-Loire, ayant obtenu sa première fleur en 2022, afin d'observer la mise en œuvre du projet de végétalisation communal et son entretien dans le temps, en échangeant avec un binôme d'élus.

Illustrés par la visite de différents secteurs du territoire communal (places, rues jardinées, espaces de loisirs, zones de stationnement touristique, etc.), le CAUE a eu l'opportunité de rappeler les critères d'évaluation du label VVF s'orientant aujourd'hui majoritairement vers la qualité du cadre de vie, la place du végétal, adaptée à chaque situation et aux moyens humains et techniques disponibles et la prise en compte des questions environnementales

contact camille.pessemier@caue41.fr



EN CHIFFRES

Plus de 40 partenaires
mobilisés pour les actions de
sensibilisation

1500 participants
en présentiel

Principaux événements sur des problématiques intéressant les collectivités

- Formations SCOT avec les communautés de communes Val de Cher Controis et Romorantinois et Monestois en février
- Animation d'un atelier du Carrefour des Territoires dédié à la santé, à Blois le 4 mai
- Organisation d'une réunion d'information Villes et Villages Fleuris, à Chaumont-sur-Loire le 24 mai
- Journée Revitalisation des territoires ruraux, à Mer le 7 juin
- Intervention à la rencontre Reconquête de l'habitat en centre ancien avec Agglopolys, en juin
- Formation rénovation thermique du bâti ancien, à Saint-Dyé le 13 juin et à Mer le 18 octobre
- Animation d'une Causerie de Loire lors de la Grande Remontée, à Blois le 14 septembre
- Co-organisation Club Planif' sobriété foncière, atelier «formes urbaines», à Candé-sur-Beuvron le 5 octobre
- Intervention à la rencontre Urbanisme patrimonial avec Agglopolys, en octobre et décembre
- Intervention aux Rencontres du Ceser CVL (45) le 17 novembre
- Intervention au séminaire Urbanisme favorable à la santé à Olivet (45) le 29 novembre
- Intervention lors de la Journée des Sols avec l'Inra CVL (45) le 7 décembre

Commissions et représentation du CAUE

ADIL, CDNPS, CDPENAF, CLSPR Sites Patrimoniaux Remarquables, Commission d'urbanisme Mont-près-Chambord, Plateforme REV Pays Vendômois, Renov Habitat Agglopolys, Commission écoquartier Loir-et-Cher, Club Planification Loir-et-Cher

La réunion d'information sur l'accès à la 1ère fleur s'est déroulée à Chaumont-sur-Loire, commune labélisée en 2022, avec une visite commentée sur les critères d'attribution.

ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

L'urbanisme favorable à la santé

MIEUX AMÉNAGER POUR UNE MEILLEURE SANTÉ

L'urbanisme favorable à la santé s'appuie sur le concept assez ancien de « One health », c'est-à-dire sur l'idée que la santé est la résultante d'un ensemble de facteurs (on appelle cela les déterminants de santé) qui sont tous reliés les uns aux autres. Le cadre de vie, l'environnement, ce qui nous entoure, ce que nous respirons, sont autant de facteurs qui peuvent influencer positivement ou négativement notre santé.

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire, le CAUE de Loir-et-Cher s'est engagé dans une démarche de trois ans pour sensibiliser le territoire à l'urbanisme favorable à la santé.

L'idée est à la fois de pouvoir accompagner les projets des collectivités au quotidien et en même temps de dédier des temps de formation et de diffusion des idées de l'urbanisme favorable à

la santé auprès des acteurs publics, à l'occasion de séminaires, de visites d'opération, etc.

Cet engagement s'est également concrétisé dans un partenariat entre le CAUE et le CDPNE qui ont répondu conjointement à un appel à projet porté par l'ARS et la DREAL Centre-Val de Loire sur l'urbanisme favorable à la santé dans le réaménagement des cours d'école. L'initiative s'inscrit dans la continuité du partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la gestion intégrée des eaux pluviales. Les différents partenariats nourrissent une approche croisée du réaménagement des espaces publics, dans la perspective d'un cadre de vie plus favorable à une bonne santé des habitants et des usagers.

contact direction@caue41.fr

Clara de Bort, directrice de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et Catherine Lhéritier, présidente du CAUE, ont signé une convention partenariale 10 octobre 2023.



Le Carrefour des territoires

MOBILISER LES ACTEURS PUBLICS AUTOUR DE LA SANTÉ

L'édition 2023 du Carrefour des territoires avait pour thème "Territoires et santé". Cette manifestation co-organisée par l'Association des maires de Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'économie et des territoires et le CAUE se tient en parallèle du Salon des Maires et des Collectivités. Cette 5^e édition, qui a eu lieu le 4 mai 2023 à la Halle aux grains à Blois, était proposée en partenariat et avec la participation de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Le Carrefour s'est déployé à travers une table-ronde et trois ateliers. L'un était animé par l'Agence d'attractivité du Loir-et-Cher (BeLC) sur l'accueil des professionnels de santé. Un autre atelier, co-animé par le CAUE et l'ARS traitait de l'urbanisme favorable à la

santé et a permis d'échanger sur les enjeux d'aménagement au regard des déterminants de santé, tandis que le troisième, animé par l'Observatoire, présentait des outils disponibles pour analyser l'offre de santé d'un territoire. La table-ronde évoquait quant à elle les enjeux des différentes politiques publiques portées par les élus locaux au regard des problématiques de santé des territoires.

Cet évènement a été une fois de plus l'occasion de mobiliser des acteurs variés et de partager avec les élus, les techniciens et les professionnels des exemples et des outils pour mieux intégrer la santé dans les projets du quotidien.

contact direction@caue41.fr

Le CAUE a animé un atelier sur l'urbanisme favorable à la santé avec l'Agence régionale de la santé Centre-Val de Loire.



ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Revitalisation des territoires

UNE JOURNÉE DÉDIÉE À LA REVITALISATION DES TERRITOIRES RURAUX

À l'occasion de son assemblée générale, le 7 juin 2023 à Mer, le CAUE a organisé une Rencontre sur la « revitalisation des territoires ruraux », en partenariat avec la Préfecture de Loir-et-Cher. L'objectif de la Rencontre était de réunir des acteurs multiples de l'ingénierie territoriale qui œuvrent dans les projets de revitalisation, sur des champs très variés : le commerce, l'habitat, le patrimoine, l'attractivité, l'environnement.

Introduite par Catherine Lhéritier, présidente du CAUE de Loir-et-Cher et vice-présidente du Département, la Rencontre s'est déroulée dans la matinée avec les interventions de François Pesneau, préfet de Loir-et-Cher, d'Emmanuelle Le Bris, directrice adjointe du Programme Petites Villes de Demain à l'ANCT et de Valérie Charolais, directrice de la FNCAUE.

/// Les Petites Villes de Demain au cœur de la thématique de la revitalisation

La matinée s'est poursuivie avec la conférence de Jules Peter-Jan, géographe et consultant dans la coopérative Acadie et co-auteur du rapport de l'ANCT, « Étude sur la diversité des ruralités : Typologies et trajectoires des territoires ».

La Rencontre proposait aussi l'exposition des plans-guides de 14 Petites Villes de Demain du département réalisés par le CAUE et les services de l'État, ainsi que le forum des acteurs de l'aménagement. Celui-ci réunissait près de 16 partenaires et a permis de nombreux échanges sur les projets de revitalisation des territoires.

L'après-midi s'est tenue une table-ronde animée par Christophe Demazière et réunissant Bernard Espugna, maire de Beauce-la-Romaine, Guillaume Giot, maire de Neung-sur-Beuvron, Adrienne Barthélemy, architecte des bâtiments de France, Patrice François, directeur adjoint de la DDT 41, Lionel Henry, directeur de l'observatoire de l'économie et des territoires et Karine Gourault, directrice de l'agence d'attractivité BeLC.

Les différentes interventions ont été captées et sont disponibles en replay sur le site internet du CAUE.

contact direction@caue41.fr

Ouverture de la journée avec les interventions du préfet de Loir-et-Cher, de la directrice adjointe du programme PVD à l'ANCT et de la directrice de la FNCAUE.

En bas, table-ronde avec entre autres intervenants, les maires de Petites Villes de Demain (Beauce la Romaine et Neung-sur-Beuvron), et deux visiteurs de l'exposition des plans-guides.

Les panneaux de « projet » des plans guides illustrent la stratégie et les différentes actions à mener à plus ou moins long terme sur chacune des deux communes.



ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Questions d'urbanisme

CLUB PLANIFICATION 41 SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La Direction départementale des territoires, l'architecte des Bâtiments de France et le CAUE de Loir-et-Cher ont organisé un atelier sur le thème de la sobriété foncière et de la forme urbaine, le 5 octobre 2023. L'atelier s'est déroulé à Candé-sur-Beuvron, petite commune de l'agglomération de Blois, sous la forme d'une conférence suivie d'une visite de site puis d'un atelier pratique.

Une cinquantaine de participants venus de tout le département a planché sur le sujet de la forme urbaine comme moyen de répondre aux enjeux de consommation d'espace et de qualité de vie, tout en permettant l'accueil de nouvelle population.

La qualité des échanges et l'intérêt marqué des participants tant pour le sujet que pour son approche permettent d'envisager déjà un deuxième atelier, consacré cette fois aux outils et méthodes pour gérer le foncier.

contact direction@caue41.fr

Ci-contre, quelques-uns des travaux réalisés lors de l'atelier pratique sur la forme urbaine à partir du plan de Candé-sur-Beuvron où se déroulait la réunion, en octobre 2023.

SÉMINAIRE HABITAT, SCOT ET URBANISME PATRIMONIAL

Le CAUE est intervenu à trois reprises en 2023 pour accompagner des collectivités à la définition de leurs politiques publiques à une échelle plus « stratégique ».

En février 2023, deux sessions de formation ont été organisées avec les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais et du Monestois sur le thème du schéma de cohérence territoriale. L'objectif était de sensibiliser les élus à l'occasion de la création du syndicat intercommunal qui va piloter la création du futur SCOT du territoire.

En juin, le CAUE a animé pour le compte du service habitat d'Agglopolys un atelier sur la définition de la stratégie de reconquête de l'habitat dans le centre ancien de la Ville de Blois.

En octobre et décembre 2023, le CAUE est intervenu aux côtés du service urbanisme d'Agglopolys pour accompagner les élus dans la définition d'une stratégie d'urbanisme patrimonial.

Ces trois interventions viennent compléter l'action du CAUE dans des études plus opérationnelles sur les territoires et donnent une dimension à la fois stratégique et réflexive à l'approche de certaines politiques publiques.

contact direction@caue41.fr



ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Patrimoine

FORMATION À L'AMÉLIORATION THERMIQUE DU BÂTI ANCIEN

Le 13 juin 2023, à Saint-Dyé-sur-Loire, le CAUE de Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'association Maisons paysannes de France et Envirobat Centre-Val de Loire ont animé une journée d'information sur l'amélioration thermique du bâti ancien. Cette journée était spécifiquement dédiée aux élus et techniciens des collectivités de Loir-et-Cher qui se trouvent régulièrement confrontés à des problématiques de préservation du patrimoine communal, tout en devant répondre aux nouvelles exigences en matière d'étiquette énergétique et respecter les ambitions de densification des centres anciens.

/// Des problématiques qui concernent un tiers du patrimoine immobilier de Loir-et-Cher

La question du confort et du potentiel propice que représente le bâti ancien en matière de logement est loin d'être anecdotique dans notre département où un tiers du parc immobilier des communes est composé de bâti antérieur à 1948.

L'objectif de cette journée était de donner, à travers une approche globale, de solides bases de compréhension des spécificités techniques et esthétiques du bâti ancien. Ces connaissances à la fois contextuelles et techniques sont autant d'outils nécessaires pour faire des choix éclairés permettant d'optimiser les caractéristiques du bâti ancien tout en assurant sa bonne conservation.

La première approche globale a été présentée par l'Observatoire de l'économie et des territoires qui, à travers diverses cartographies, a donné lecture de l'état, du taux de vacance et de la répartition du bâti ancien sur le département. L'Observatoire a également présenté les outils qu'il met à disposition des collectivités à ce sujet. Le CAUE a présenté l'ensemble des grandes caractéristiques du bâti ancien du département correspondant aux 6 régions naturelles en

soulevant le lien étroit qu'il est toujours nécessaire de faire entre un paysage, son climat, ses ressources naturelles et les spécificités techniques du bâti ancien qui y a été implanté.

Une approche complémentaire a été présentée par le CAUE dans le but de comprendre les spécificités techniques du bâti ancien, d'identifier les points de vigilances et les atouts spécifiques à chaque typologie de bâti. Autant d'éléments à maîtriser pour aboutir à un projet pérenne et économiquement performant.

Envirobat Centre a poursuivi ce déroulé en présentant l'ensemble des matériaux bio-sourcés spécifiquement adaptés à l'isolation et à la rénovation du bâti ancien ainsi que les ressources régionales, les points réglementaires facilitant l'emploi de ces matériaux bio-sourcés et des références de chantiers réalisés en Région Centre.

La délégation du Loir-et-Cher de Maisons Paysannes de France, représentée par son président Kévin Denis, a exposé le rôle et les missions de l'association auprès des particuliers et des collectivités.

Ces missions ont été illustrées par la présentation d'un chantier de rénovation lourde ayant bénéficié de l'accompagnement de MPF. Suite à de nombreuses demandes, cette journée de sensibilisation a été reproduite à Mer, le 18 octobre 2023 où plus d'une vingtaine d'élus et techniciens étaient présents.

contact angelique.goblet@caue41.fr

Ci-contre, deux bâtisses traditionnelles de Loir-et-Cher du Perche (en haut) et de Beauce. (Photographies de Jean-Paul Grossin issues de «Les couleurs du Loir-et-Cher», publication CAUE 41 de 2006.)



PUBLIC SCOLAIRE

Une école, un chantier, des métiers

AVEC LE COLLÈGE DE BRACIEUX AU CHÂTEAU DE CHAMBORD

« Une école, un chantier, des métiers » est une opération mise en place par le ministère de la Culture. Elle a pour objectif de rapprocher les jeunes populations du patrimoine, sur le plan historique et culturel, mais également sur le plan technique, notamment par la découverte de métiers du patrimoine qui y œuvrent (archéologue, architecte, métiers du bâtiment, conservateur, restaurateur, artisan d'art, etc). Ces découvertes se formalisent par des rencontres classiques ou sur des chantiers ou ateliers (restauration, de fouilles, des pratiques artistiques, etc).

/// Des rendez-vous programmés durant l'année scolaire pour découvrir les métiers du patrimoine

En 2022, le CAUE a été sollicité par la communauté de communes du Grand Chambord et le collège Hubert Fillay de Bracieux pour piloter une opération « Une école, un chantier, des métiers » avec une classe de 5^e du collège et le domaine de Chambord. Après concertation avec le domaine de Chambord et les enseignants, un programme de rencontres et d'actions a été défini pour l'année scolaire 2023-2024.

Dès la rentrée de septembre 2023, les élèves du collège ont découvert un certain nombre de métiers d'arts, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine organisées par le domaine de Chambord : rencontre avec un tapissier, un tailleur de pierre, un artisan restaurateur de céramique, un artisan doreur/ornementaliste, une costumière/chapelière/modiste.

L'opération reposant sur la découverte d'un chantier, dès le mois d'octobre, les élèves ont fait connaissance avec les ouvriers du chantier de rénovation du mur d'enceinte du domaine. Ils ont découvert les techniques acquises et pratiquées par les stagiaires d'Acta Vista, association ayant pour vocation de développer des chantiers de formation et d'insertion professionnelle liés à la restauration du patrimoine bâti. Une historienne et un architecte

exerçant au domaine de Chambord leur ont également parlé de leur profession tout en leur expliquant l'histoire du mur d'enceinte.

Plusieurs rendez-vous sont ainsi programmés sur l'année scolaire afin que les élèves découvrent diverses techniques de rénovation en suivant le chantier de rénovation du mur et qu'ils abordent d'autres métiers du patrimoine (archéologue, expert forestier ...). À la fin de ce riche parcours au cours duquel les élèves auront assimilé de multiples connaissances, ceux-ci quitteront le rôle d'apprenants pour devenir des porteurs de connaissances. À travers une exposition et des animations programmées sous la halle de Bracieux, ils expliqueront à des élèves de primaire et au public qui le souhaite, toutes les découvertes faites au gré de leurs rencontres.

contact angelique.goblet@caue41.fr

Rencontre avec les professionnels de la rénovation du mur d'enceinte du Domaine.



Patrimoine

AVEC LE COLLÈGE SAINTE-MARIE, BLOIS, CLÉS DE LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ABBÉ GRÉGOIRE

Le collège Sainte-Marie de Blois organise chaque année un parcours de découverte dans la ville. Cette année, l'établissement a sollicité le CAUE pour accompagner une classe dans la découverte des choix urbanistiques et architecturaux de la bibliothèque Abbé Grégoire. Une classe de 6^e a ainsi pu en savoir plus sur l'implantation de la bibliothèque et l'organisation urbaine de l'îlot dont l'architecture a inspiré l'agence de Jean et Aline Harari, concepteurs de l'équipement. En complément des explications liées à l'histoire du projet et à ses composantes, les élèves ont bénéficié d'une visite commentée par le personnel de la bibliothèque, découvrant ainsi des lieux auxquels ils n'ont pas accès habituellement.

Comprendre le projet architectural de la bibliothèque.



AVEC LA MAISON DE BÉGON, BLOIS «C'EST MON PATRIMOINE» À COUR-SUR-LOIRE

«C'est mon patrimoine» est une opération créée par le ministère de la Culture, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle vise à poursuivre des objectifs communs de cohésion sociale, d'accès à l'offre culturelle pour des personnes qui en sont les plus éloignées et de participation à la vie culturelle en proposant à des jeunes et à leurs familles de s'approprier des éléments de patrimoine local, par la pratique artistique, pendant les temps extrascolaires ou périscolaires. La Maison de Bégon, à Blois, a sollicité le CAUE dans le but d'agrémenter un programme intégrant visites de sites et rencontres avec des artisans d'arts, au cours de la semaine du 23 au 28 octobre 2023. Le CAUE a participé à cette semaine en expliquant les caractéristiques d'éléments architecturaux présents dans les bourgs du Val de Loire, à travers une visite de Cour-sur-Loire, et par une exposition sur la technique et le vocabulaire des constructions en pans de bois, dans la région.

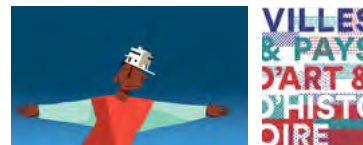
contact angelique.goblet@caue41.fr

Visite du bourg de Cour-sur-Loire.



PUBLIC SCOLAIRE

Journées européennes du Patrimoine



EN PARTENARIAT AVEC BLOIS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE, VISITE SCOLAIRE DE LA PISCINE TOURNESOL DE BLOIS

Vendredi 15 septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine dédiées aux scolaires, des visites de la piscine Tournesol à Blois ont été proposées aux écoles du Loir-et-Cher.

Quatre classes de niveaux et d'établissements distincts sont ainsi venues découvrir l'histoire et la mise en œuvre totalement atypique de ce modèle de piscine apparu dans les villes moyennes françaises au cours des années 1960 dont il ne subsiste que de très rares modèles dont celui de Blois. Ces visites étaient composées de trois approches complémentaires.

Blois Ville d'Art et d'Histoire a introduit les propos en présentant une histoire de la ville et de ses lieux de baignades au début du XX^e siècle. Le CAUE a complété ce contexte local par une approche croisée du contexte politique, technologique et économique à échelle nationale et par le parcours de l'architecte concepteur de ces piscines atypiques. Enfin, une visite guidée par les maîtres-nageurs de la piscine a permis aux élèves de découvrir les rouages du fonctionnement d'un tel équipement, dans les moindres détails.

Cette visite, en partenariat avec Blois Ville d'Art et d'Histoire et les Piscines d'Agglopolys, a permis aux élèves âgés de 11 à 19 ans selon les classes, de se saisir, sans aucune difficulté, de connaissances variées sous une approche ludique et simplifiée.

contact angelique.goblet@caue41.fr



La piscine Tournesol de Blois, inaugurée en 1975, a depuis été rénovée et modernisée, mais l'esprit futuriste de son design d'origine est intact.

ET ANIMATION GRAND PUBLIC SUR LA CONSTRUCTION EN PAN DE BOIS

Samedi 16 septembre 2023, dans le cadre des animations organisées par Blois Ville d'Art et d'Histoire pour les Journées Européennes du Patrimoine, le CAUE a animé un stand et présenté une exposition sur les constructions en pan de bois les plus couramment pratiquées dans notre région, au Moyen-âge et à la Renaissance. Les visiteurs ont pu y découvrir les bases des techniques constructives mais aussi les matériaux employés, leurs

provenances, leurs conditions de mise en œuvre et de nombreux autres détails spécifiques à ce type de constructions tels que la composition des peintures qui protégeaient les bois, les outils utilisés par les charpentiers, la modularité insoupçonnée des façades, les essences d'arbres employées, l'organisation interne des habitations urbaines, etc.

contact angelique.goblet@caue41.fr

Proposée sur la place du château, l'animation «construire en bois» a remporté beaucoup de succès tant auprès des petits et que des grands.



LES ADHÉRENTS en 2023

EN CHIFFRES

172 communes

7 communautés de communes

4 syndicats mixtes de pays

12 associations/organismes

6 professionnels

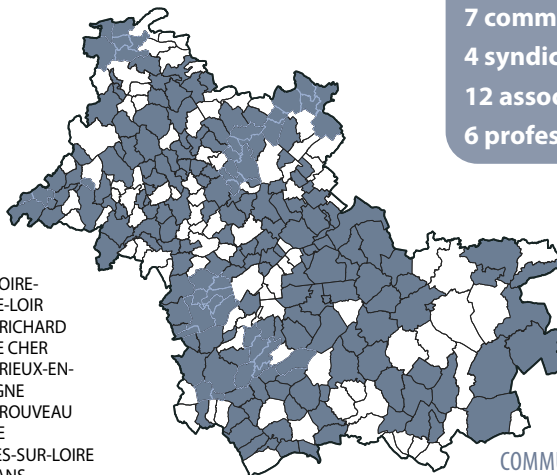
COMMUNES

- AREINES
- ARTINS
- AUTAINVILLE
- AUTHON
- AVARAY
- AZE
- BEAUCE LA ROMAINE
- BILLY
- BOUFFRY
- BOURSAY
- BRACIEUX
- BRIOU
- CELLE
- CHAILLES
- CHAMBORD
- CHAMPIGNY-EN-BEAUCE
- CHAON
- CHAUMONT-SUR-LOIRE
- CHAUVIGNY-DU-PERCHE
- CHÉMERY
- CHEVERNY
- CHITENAY
- CHOUSSY
- CONAN
- CONCRIERS
- CORMENON
- CORMERAY
- COUDES
- COUÉTRON AU PERCHE
- COUFFY
- COUR-CHEVERNY
- COURBOUZON
- COURMEMIN
- CROUY-SUR-COSSON
- CRUCHERAY
- DANZÉ
- DHUIZON
- ÉPIAIS
- ÉPUISAY
- FAVEROLLES-SUR-CHER
- FAYE
- FONTAINE-RAOUL
- FONTAINES-EN-SOLOGNE
- FORTAN
- FOSSÉ
- FRANÇAY
- FRETEVAL
- GOMBERGEAN
- HUISSEAU-EN-BEAUCE
- HUISSEAU-SUR-COSSON
- LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN
- LA CHAPELLE-VENDÔMOISE
- LA CHAPELLE-VICOMTESSE
- LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
- LA FERTÉ-BEAUHARNAIS
- LA FERTÉ-SAINT-CYR
- LA MADELEINE-VILLEFROUIN
- LA MAROLLE-EN-SOLOGNE
- LA VILLE-AUX-CLERCS
- LAMOTTE-BEUVRON
- LANCÉ
- LANCÔME
- LANGON
- LAVARDIN
- LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
- LE PLESSIS-DORIN
- LES ESSARTS
- LIGNIÈRES
- LISLE
- LOREUX
- LUNAY
- MARCHENOIR
- MARCILLY-EN-BEAUCE
- MAREUIL-SUR-CHER
- MAROLLES
- MASLIVES
- MAVES
- MAZANGÉ
- MÉHERS
- MÉNARS
- MENNETOU SUR-CHER
- MER
- MESLAND
- MESLAY
- MEUSNES
- MOISY
- MONDOUBLEAU
- MONT-PRÈS-CHAMBORD
- MONTEAUX
- MONTTHOU-SUR-CHER

- MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
- MONTRICHARD VAL DE CHER
- MONTRIEUX-EN-SOLOGNE
- MONTROUVEAU
- MORÉE
- MUIDES-SUR-LOIRE
- MULSANS
- MUR-DE-SOLOGNE
- NAVEIL

- SAINT-GOURGON
- SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS
- SAINT-LAURENT-NOUAN
- SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS
- SAINT-MARTIN-DES-BOIS
- SAINT-OUEN
- SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
- SALBRIS
- SAMBIN
- SANTENAY
- SARGÉ-SUR-BRAYE
- SASNIÈRES
- SASSAY
- SEIGY
- SELLES-SAINT-DENIS
- SELLES-SUR-CHER
- SELOMMES
- SERIS
- SOUESMES
- SOUGÉ
- SUEVRES
- THEILLAY
- THÉSÉE
- THOURY
- TOUR-EN-SOLOGNE

- TRÔO
- VALAIRE
- VALENCISSE
- VALLÉE DE RONSARD
- VALLIÈRES-LÉS-GRANDES
- VALLOIRE SUR CISSE
- VEILLEINS
- VENDOME
- VERNOU-EN-SOLOGNE
- VEUZAIN SUR LOIRE
- VIEVY-LE-RAYÉ
- VILLEBAROU
- VILLEBOUT
- VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU
- VILLEFRANCHE-SUR-CHER
- VILLEHERVIERS
- VILLEMARDY
- VILLENEUVE-FROUVILLE
- VILLENY
- VILLERBON
- VILLETRUN
- VILLEXANTON
- VILLIERS-SUR-LOIR
- VILLIERSFAUX
- VOUZON



En bleu, localisation des communes adhérentes.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Agglopolys
- Collines du Perche
- Grand Chambord
- Perche et Haut-Vendômois
- Romorantinois et Monestoix
- Sologne des Rivières
- Terres du Val de Loire

SYNDICATS DE PAYS

- Pays de Grande Sologne
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
- Pays des Châteaux
- Pays Vendômois

ASSOCIATIONS / ORGANISMES

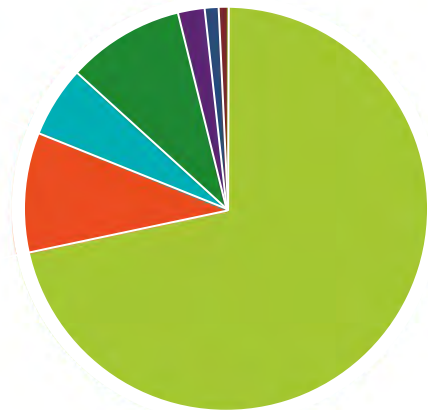
- ACESM
- Agence d'attractivité Be LC
- Association des maires ruraux de Loir-et-Cher
- CDPNE
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Envirobat
- Fédération Française du Bâtiment
- FIBOIS
- Maisons Paysannes de France
- Observatoire de l'économie et des territoires
- Syndicat intercommunal de l'agglo. blésoise
- Terres de Loire Habitat

PROFESSIONNELS

- Daniel BOITTE, architecte
- Dominique BOITTE, architecte
- François FOUSSARD, architecte
- L'Atelier d'Architecture ALBERTINI & BROCHARD
- SATIVA PAYSAGE
- Antoine SIMONNET, architecte

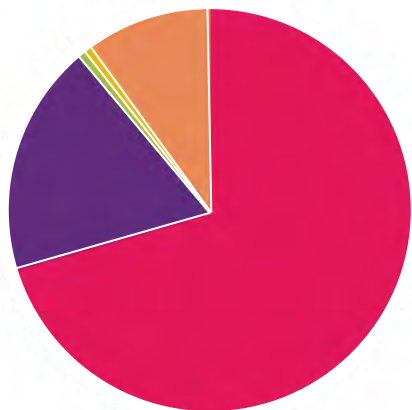
FONCTIONNEMENT DU CAUE

RECETTES 2023



71,7 %	Réaffectation Taxe Aménagement	695 557 €
9,7 %	Contrats / Conventions / Formations	94 300 €
3,6 %	Cotisations	54 476 €
9,4 %	Subventions Feder / Etat / Région	91 601 €
2,2 %	Transfert de charges	20 975 €
1,0 %	Produits financiers	9 670 €
0,4 %	Produits exceptionnels	3 687 €
TOTAL		970 265 €

DÉPENSES 2023



70,4 %	Impôts et Charges de Personnel	683 417 €
18,5 %	Achats - Services extérieurs	179 167 €
0,5 %	Dotations Amortissements	4 803 €
0,3 %	Charges exceptionnelles	2 587 €
0,6 %	Provisions pour charges	5 470 €
10 %	Excédent	94 821 €
TOTAL		970 265 €

Réseaux des CAUE

URCAUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Le CAUE de Loir-et-Cher est impliqué dans un réseau plus vaste à l'échelle régionale et nationale. En 2023, ont eu lieu des rencontres régulières entre les différents directeurs et directrices de CAUE de la Région Centre-Val de Loire. Ces rencontres ont pour objectif de partager les méthodes et les outils des différents CAUE et de conduire des actions communes.

En septembre 2023, les équipes des six CAUE de la région se sont réunies au Château de Villesavin en Loir-et-Cher pour une journée de travail sur la mutualisation des outils. Animé par l'équipe du CAUE de Loir-et-Cher, cette journée a permis de partager nos outils sur plusieurs thématiques communes : réhabilitation du bâti ancien, réaménagement des cours d'école, communication numérique, etc.

En novembre 2023, les présidents et directeurs des CAUE de la Région se sont réunis pour réactiver le bureau de l'Union régionale des CAUE. Catherine Lhéritier a été élue présidente de l'URCAUE.

contact direction@caue41.fr

Visite du Château du Villesavin par l'ensemble des CAUE de la région Centre Val de Loire, entre deux sessions de travail sur des thématiques communes.

FNCAUE

L'implication dans le réseau régional est complémentaire de l'implication à l'échelle nationale, au niveau de la Fédération.

Le CAUE de Loir-et-Cher était en 2023 le représentant des CAUE de la Région Centre-Val de Loire adhérents de la FNCAUE à la Commission Technique Paritaire (CTP).

La CTP de la FNCAUE, où toutes les régions sont représentées, est un lieu de débat sur les actions fédérales et sur la vie du réseau. Catherine Lhéritier, présidente du CAUE de Loir-et-Cher, est également membre du conseil d'administration de la Fédération nationale des CAUE.

contact direction@caue41.fr



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Représentants des collectivités locales



Catherine LHÉRITIER, Présidente du CAUE
1^{ère} Vice-présidente du Département de Loir-et-Cher
Conseillère départementale de Veuzain-sur-Loire



Marie-Pierre BEAU, Trésorière
Conseillère départementale de Saint-Aignan



Lionella GALLARD
Conseillère départementale de Vineuil



Virginie VERNERET, Vice-présidente
Conseillère départementale de Chambord



Marie-Hélène MILLET, Secrétaire
Conseillère départementale de Blois 2



Claire FOUCHER-MAUPETIT
Conseillère départementale de Montoire-sur-Loir

Représentants de l'État

Adrienne BARTHÉLEMY
Architecte des Bâtiments de France, Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine

Solène BERRIVIN
Inspectrice d'Académie

Patrick SEAC'H
Directeur de la Direction départementale des territoires

Elus par l'assemblée générale

Alain BOURGEOIS
Président de la Communauté de communes du
Perche & Haut-Vendômois

Jean-Luc BROUTIN
Président de l'Observatoire de l'économie et des territoires

Gilles CLÉMENT
Maire de Mont-près-Chambord

Yann FROMAGER
Représentant la Chambre de métiers et de l'artisanat

Erik LEDORGUET
Directeur général de Terres de Loire Habitat

Patrick MORIN
Maire de Chaon

Personnes qualifiées

Olivier de VALLOIS
Délégué départemental de la Fondation du patrimoine

Maryline THUAULT
Directrice de l'Agence départementale d'information au
Logement, Espace Info Énergie

Représentants des professions

Mathieu ALBERTINI
Architecte DPLG représentant du Conseil régional de l'Ordre
des architectes

En cours de nomination
Géomètre expert / Ordre des géomètres-experts

Vincent BROT
Paysagiste concepteur / Fédération française du paysage

François FOUSSARD
Architecte DPLG / Conseil régional de l'Ordre des architectes

Représentants du personnel du CAUE

Mélodie JACQUES
Conseillère en paysage

Jennilaure JACAUD (suppléante)
Conseillère en urbanisme

L'ÉQUIPE DU CAUE EN 2024

La direction et les services ressources



Grégoire BRUZULIER

Directeur, architecte du patrimoine et urbaniste



Patricia MICHOU

Directrice administrative



Sandra LE BRICQUIR

Chargée de communication

Les conseillers et chargés de mission



Bastien BOURGEOIS

Chargé de mission urbanisme et santé



Pauline CHAMPENOIS

Conseillère en paysage



Nina FENATEU

Conseillère en paysage



Angélique GOBLET

Conseillère en architecture



Jennilaure JCAUD

Conseillère en urbanisme



Mélodie JACQUES

Conseillère en paysage



Kevin PEIRO

Conseiller en architecture



Camille PESSEMIER

Conseillère en paysage



Aatea SABBAR

Conseillère en architecture et urbanisme



David VASSORD

Chargé de mission valorisation PVD

Ils ont fait partie de l'équipe en 2023 :

- Kévin Chevallier, conseiller en architecture
- Marie TUSA, assistante urbaniste

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (...) En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués (...)».

Directrice de publication : Catherine LHÉRIER

Couverture : CAUE 41

Photos : CAUE 41 sauf mentions contraires

Mise en page : CAUE 41

Impression : ITF

41



Loir-et-Cher

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement